



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale commune

Question écrite n° 9432

Texte de la question

M Marc Reymann attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur l'évolution du taux de la TVA sur les produits horticoles non comestibles dans la perspective de 1993. Il s'avère, en effet, que la Commission des communautés européennes, dans le cadre de l'harmonisation de la TVA, ait propose une augmentation a un taux compris entre 14 p 100 et 20 p 100 alors qu'il est actuellement compris entre 5,5 et 7 p 100. Si les dispositions proposees etaient confirmees par le Conseil de la CEE, cette augmentation tres importante du taux de la TVA aurait ineluctablement pour consequence un fort rencherissement des produits horticoles non comestibles et donc une baisse globale de leur consommation. Il lui demande de bien vouloir lui faire conaitre les mesures qu'il compte proposer a ses partenaires europeens dans le cadre d'un prochain conseil des ministres de la CEE dont la France assure pendant six mois la presidence afin que la production horticole non comestible puisse continuer a beneficier d'un taux reduit compris entre 4 p 100 et 9 p 100 dans le cadre du futur marche libre europeen.

Texte de la réponse

Reponse. - Les produits horticoles ne figurent pas en effet parmi les produits que le projet de directive presente par la Commission des communautés europeennes envisage de soumettre au taux reduit de la taxe sur la valeur ajoutee. Toutefois les observations exprimees par l'honorable parlementaire en faveur du secteur de l'horticulture, auxquelles le Gouvernement est sensible, ne seront pas perdues de vue lors des negociations qui auront lieu sur l'harmonisation europeenne des taux de la taxe sur la valeur ajoutee. Mais il n'est pas possible pour l'instant de donner une reponse definitive sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Reymann Marc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9432

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 février 1989, page 688